BE-A0524_705945_703057_FRE

Inventaire des archives du Bureau de l'Enregistrement de Châtelet, 1865-1921



Het Rijksarchief in België Archives de l'État en Belgique Das Staatsarchiv in Belgien State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	.3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès	4
Conditions de reproduction	
Recommandations pour l'utilisation	
Histoire du producteur et des archives	
Producteur d'archives	
Nom	
Historique	
Compétences et activités	
Archives	
Acquisition	
Contenu et structure	
Contenu	
Mode de classement	
Description des séries et des éléments	.9
I. Registres de formalité et de recette	9
A. Actes civils publics	
1 - 171 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5).	
1865-1921	
B. Actes sous seing privé	
172 - 213 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (sér	
6). 1865-1921II. Sommiers et tables alphabétiques	
215 - 218 Sommier de consistance des biens corporels immobiliers appartenant	∠ ⊃
l'État (série 32). 1865-1924	
222 - 227 Répertoires généraux des créanciers (série 51). 1865-1913	
228 - 242 Tables générales des propriétaires (série 52). 1870-1882	
243 - 245 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1917	
III. Déclarations de succession	26
246 - 301 Déclarations de succession (série 187). 1860-1921	26

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives: Bureau de l'Enregistrement Châtelet

Période: 1865 - 1921

Numéro du bloc d'archives: BE-A0524.348

Etendue:

Dernià re cote d'inventaire: 301.00
Etendue inventorià e: 18.60 m

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, une ordonnance du juge de paix est nécessaire.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

Bureau de l'enregistrement de Châtelet

HISTORIQUE

Le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Châtelet est créé par arrêté royal du 17 mai 1865, mis en vigueur au 1er juillet de cette même année ¹. Il est composé des communes de ce canton soit Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Châtelet, Châtelineau, Couillet (transférée au canton de Charleroi 2, le 2 octobre 1913), Farciennes, Gerpinnes, Gougnies, Joncret, Lambusart, Loverval, Pironchamps, Pont-de-Loup, Presles, Roselies et Villers-Poterie ². Par arrêté royal du 24 décembre 1921, exécutoire le 1er janvier 1922 ³, il est créé à Châtelet un bureau ayant pour attributions principales la perception des droits de succession et la recette des péages, des produits domaniaux et des produits divers autres que les amendes et les frais de justice. En 1922, il existe donc à Châtelet un bureau des successions et des domaines et un bureau de l'enregistrement.

Par arrêté royal du 2 mars 1932, exécutoire le 1er juillet 1932 ⁴, il existe désormais deux bureaux de l'enregistrement et des domaines à Châtelet. Le premier bureau a pour ressort les communes d'Acoz, Aiseau, Bouffioulx, Châtelet, Gerpinnes, Gougnies, Joncret, Loverval, Presles et Villers-Poterie. Le deuxième bureau a pour ressort les communes de Châtelineau, Farciennes, Lambusart, Pironchamps, Pont-de-Loup et Roselies. Il succède au bureau des successions et des domaines.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'Enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes c'est-à-dire l'inscription de leurs données principales dans la documentation du bureau, la perception des droits d'enregistrement, impôts sur les actes inscrits (actes administratifs, actes d'huissiers de justice, actes notariés, baux d'immeubles, actes judiciaires) et des droits de succession. Ce dernier impôt est établi sur base de la déclaration de succession déposée par les héritiers du défunt dans le bureau de l'enregistrement compétent. D'autre part, en plus de ce rôle fiscal, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date et de les authentifier. Jusqu'en 2007, les bureaux

¹ Moniteur belge du 3 juin 1865, p. 2837.

² S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België, 1795-1963, Louvain, 2000, vol. 1, p. 522.

³ Moniteur belge du 1er janvier 1922, p. 7.

⁴ Moniteur belge du 18 juin 1932, p. 3376.

percevaient également les droits de timbre (impôt indirect) remplacés depuis par les droits d'écriture.

L'article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ⁵.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme " une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers " ⁶. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquittement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle de droits d'écriture.

ARCHIVES

ACQUISITION

Le bureau de Châtelet a versé en mai 1955 (EA 265), en novembre 1966 (EA 899), en octobre 1976 (EA 1226), mars 2012 (EA 2147), en septembre 2012 (EA 2179) et en octobre 2012 (EA 2188).

⁵ A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www. Fisconet plus 3.1.7.)

⁶ R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

Contenu et structure

CONTENU

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics débute en 1865 et se poursuit jusqu'à 1935. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte. La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1865 à 1921. Les actes sous seing privé concernent souvent la mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés. La série 32 est composée de guatre sommiers de consistance où sont inscrits les biens corporels immobiliers appartenant à l'État et gérés par l'administration des Domaines, à louer ou à vendre, de 1865 à 1924. La série 51 est formée par les six répertoires des créanciers, de 1865 à 1913. Ils fournissent les noms des créanciers avec leur domicile. la date de l'acte et celle de l'inscription dans la série 71 de la conservation des hypothèques et le montant de l'inscription hypothécaire.

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5 et 6 ⁷. À partir de 1925 environ, les comptes mobiles remplacent les répertoires des propriétaires officiellement supprimés en 1901. Malheureusement, la série 50 ou RDP n'a pas été versée pour ce bureau, comme souvent ailleurs, le receveur invoquant leur utilité administrative. La série 52 couvre, elle, la période allant de 1870 à 1882.

Les trois registres d'inscription du privilège agricole (série 65) couvrent la période de 1884 à 1917. Ce type de registre a été créé par la loi du 15 avril 1884 et celle du 21 juin 1894. Il contient la copie de l'acte authentique (données personnelles de l'agriculteur emprunteur et de l'organisme de crédit, le montant, le gage, la date).

Les déclarations de succession (série 187) couvrent la période de 1860 à 1921.

MODE DE CLASSEMENT

L'instruction matériel, tableau de tri des documents de l'Administration générale de la documentation patrimoniale, dans sa version de 2003, a servi de base au classement.

⁷ T. HAECK, D. VANDAELE, "Conserveren en valoriseren. Archieven van Registratie en Domeinen in het Rijksarchief te Beveren ", dans Archives et Bibliothèques de Belgique, t. 77, 2006, p. 105-132.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

	A. ACTES CIVILS PUBLICS	
1	1 - 171 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACCIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1865-1921.	CTES
1	1er juillet 1865 - 4 janvier 1866 (5/1).	1 volume
2	4 janvier 1866 - 1er juillet 1866 (5/2).	1 volume
3	2 juillet 1866 - 7 janvier 1867 (5/3).	1 volume
4	7 janvier - 24 juin 1867 (5/4).	1 volume
5	24 juin - 13 novembre 1867 (5/5).	1 volume
6	13 novembre 1867 - 26 mars 1868 (5/6).	1 volume
7	26 mars - 8 août 1868 (5/7).	1 volume
8	8 août 1868 - 8 janvier 1869 (5/8).	1 volume
9	9 janvier - 1er juin 1869 (5/9).	1 volume
10	1er juin - 11 octobre 1869 (5/10).	1 volume
11	11 octobre 1869 - 1er avril 1870 (5/11).	1 volume
12	1er avril 1870 - 30 septembre 1870 (5/12).	1 volume
13	30 septembre 1870 - 6 mars 1871 (5/13).	1 volume

14	6 mars 1871 - 5 juillet 1871 (5/14).	1 volume
15	5 juillet 1871 - 23 octobre 1871 (5/15).	1 volume
16	23 octobre 1871 - 17 février 1872 (5/16).	1 volume
17	17 février 1872 - 11 juin 1872 (5/17).	1 volume
18	11 juin 1872 - 28 octobre 1872 (5/18).	1 volume
19	28 octobre 1872 - 5 mars 1873 (5/19).	1 volume
20	5 mars 1873 - 7 juillet 1873 (5/20).	1 volume
21	7 juillet 1873 - 3 novembre 1873 (5/21).	1 volume
22	3 novembre 1873 - 25 février 1874 (5/22).	1 volume
23	25 février 1874 - 24 juin 1874 (5/23).	1 volume
24	24 juin 1874 - 3 novembre 1874 (5/24).	1 volume
25	3 novembre 1874 - 27 mars 1875 (5/25).	1 volume
26	27 mars 1875 - 19 avril 1875 (5/26).	1 volume
27	19 avril 1875 - 24 janvier 1876 (5/27).	1 volume
28	24 janvier 1876 - 30 mai 1876 (5/28).	1 volume
29	30 mai 1876 - 12 octobre 1876 (5/29).	1 volume

30	12 octobre 1876 - 19 février 1877 (5/30).	1 volume
31	19 février 1877 - 12 juillet 1877 (5/31).	1 volume
32	12 juillet 1877 - 1er décembre 1877 (5/32).	1 volume
33	1er décembre 1877 - 17 avril 1878 (5/33).	1 volume
34	17 avril 1878 - 2 octobre 1878 (5/34).	1 volume
35	2 octobre 1878 - 15 mars 1879 (5/35).	1 volume
36	15 mars 1879 - 31 juillet 1879 (5/36).	1 volume
37	31 juillet 1979 - 18 novembre 1879 (5/37).	1 volume
38	18 novembre 1879 - 7 avril 1880 (5/38).	1 volume
39	7 avril 1880 - 11 août 1880 (5/39).	1 volume
40	11 août 1880 - 29 décembre 1880 (5/40).	1 volume
41	29 décembre 1880 - 2 mai 1881 (5/41).	1 volume
42	2 mai 1881 - 7 septembre 1881 (5/42).	1 volume
43	7 septembre 1881 - 11 février 1882 (5/43).	
44	11 février 1882 - 17 juin 1882 (5/44).	1 volume
45	17 juin 1882 - 8 novembre 1882 (5/45).	1 volume
46	8 novembre 1882 - 2 avril 1883 (5/46).	1 volume

		1 volume
47	2 avril 1883 - 7 août 1883 (5/47).	1 volume
48	7 août 1883 - 13 décembre 1883 (5/48).	1 volume
49	13 décembre - 1er avril 1884 (5/49).	1 volume
50	1er avril 1884 - 28 juillet 1884 (5/50).	1 volume
51	28 juillet 1884 - 23 décembre 1884 (5/51).	1 volume
52	23 décembre 1884 - 18 avril 1885 (5/52).	1 volume
53	18 avril 1885 - 25 septembre 1885 (5/53).	1 volume
54	25 septembre 1855 - 11 février 1886 (5/54).	1 volume
55	11 février 1886 - 11 juin 1886 (5/55).	1 volume
56	11 juin 1886 - 11 octobre 1886 (5/56).	1 volume
57	11 octobre 1886 - 14 février 1887 (5/57).	1 volume
58	14 février 1887 - 4 juin 1877 (5/58).	1 volume
59	4 juin 1887 - 11 novembre 1887 (5/59).	1 volume
60	11 novembre 1887 - 21 mars 1888 (5/60).	1 volume
61	21 mars 1888 - 1er août 1888 (5/61).	1 volume
62	1er août 1888 - 22 décembre 1888 (5/62).	1 volume

63	22 décembre 1888 - 1er juin 1889 (5/63).	1 volume
64	1er juin 1889 - 16 novembre 1889 (5/64).	1 volume
65	16 novembre 1889 - 29 avril 1890 (5/65).	1 volume
66	29 avril 1890 - 9 octobre 1890 (5/66).	1 volume
67	9 octobre 1890 - 17 mars 1891 (5/67).	1 volume
68	17 mars 1891 - 22 juillet 1891 (5/68).	1 volume
69	22 juillet 1891 - 3 novembre 1891 (5/69).	1 volume
70	3 novembre 1891 - 5 mars 1892 (5/70).	1 volume
71	5 mars 1892 - 5 juillet 1892 (5/71).	1 volume
72	5 juillet 1892 - 17 novembre 1892 (5/72).	1 volume
73	17 novembre 1892 - 21 mars 1893 (5/73).	1 volume
74	21 mars 1893 - 18 juillet 1893 (5/74).	1 volume
75	18 juillet 1893 - 22 décembre 1893 (5/75).	1 volume
76	22 décembre 1893 - 25 mai 1894 (5/76).	1 volume
77	25 mai 1894 - 18 octobre 1894 (5/77).	1 volume
78	18 octobre 1894 - 22 mars 1895 (5/78).	1 volume

79	22 mars 1895 - 14 août 1895 (5/79).	1 volume
80	14 août 1895 - 23 décembre 1895 (5/80).	1 volume
81	23 décembre 1895 - 25 mars 1896 (5/81).	1 volume
82	25 mars 1896 - 4 juillet 1896 (5/82).	1 volume
83	4 juillet 1896 - 28 octobre 1896 (5/83).	1 volume
84	28 octobre 1896 - 9 février 1897 (5/84).	1 volume
85	9 février 1897 - 18 mai 1897 (5/85).	1 volume
86	18 mai 1897 - 8 septembre 1897 (5/86).	1 volume
87	8 septembre 1897 - 7 janvier 1898 (5/87).	1 volume
88	7 janvier 1898 - 7 mai 1898 (5/88).	1 volume
89	7 mai 1898 - 30 août 1898 (5/89).	1 volume
90	30 août 1898 - 31 décembre 1898 (5/90).	1 volume
91	31 décembre 1898 - 1er avril 1899 (5/91).	1 volume
92	1er avril 1899 - 10 juillet 1899 (5/92).	1 volume
93	10 juillet 1899 - 18 octobre 1899 (5/93).	1 volume
94	18 octobre 1899 - 9 février 1900 (5/94).	1 volume
95	9 février 1900 - 17 mai 1900 (5/95).	_ 13.4

		1 volume
96	17 mai 1900 - 6 septembre 1900 (5/96).	1 volume
97	6 septembre 1900 - 11 décembre 1900 (5/97).	1 volume
98	11 décembre 1900 - 3 avril 1901 (5/98).	1 volume
99	3 avril 1901 - 14 juin 1901 (5/99).	1 volume
100	14 juin 1901 - 16 septembre 1901 (5/100).	1 volume
101	16 septembre - 17 décembre 1901 (5/101).	1 volume
102	17 décembre 1901 - 19 avril 1902 (5/102).	1 volume
103	19 avril 1902 - 1er juillet 1902 (5/103).	1 volume
104	1er juillet 1902 - 24 octobre 1902 (5/104).	1 volume
105	24 octobre 1902 - 4 février 1903 (5/105).	1 volume
106	4 février 1903 - 22 avril 1903 (5/106).	1 volume
107	22 avril 1903 - 3 juillet 1903 (5/107).	1 volume
108	3 juillet 1903 - 26 septembre 1903 (5/108).	1 volume
109	26 septembre 1903 - 28 décembre 1903 (5/109).	1 volume
110	28 décembre 1903 - 16 mars 1904 (5/110).	1 volume
111	16 mars 1904 - 17 juin 1904 (5/111).	1 volume

112	17 juin 1904 - 21 septembre 1904 (5/112).	1 volume
113	21 septembre 1904 - 4 janvier 1905 (5/113).	1 volume
114	4 janvier 1905 - 12 avril 1905 (5/114).	1 volume
115	12 avril 1905 - 7 juillet 1905 (5/115).	1 volume
116	7 juillet 1905 - 2 novembre 1905 (5/116).	1 volume
117	2 novembre 1905 - 14 février 1906 (5/117).	1 volume
118	14 février 1906 - 17 mai 1906 (5/118).	1 volume
119	17 mai 1906 - 22 août 1906 (5/119).	1 volume
120	22 août 1906 - 21 décembre 1906 (5/120).	1 volume
121	21 décembre 1906 - 17 avril 1907 (5/121).	1 volume
122	17 avril 1907 - 1er août 1907 (5/122).	1 volume
123	1er août 1907 - 23 novembre 1907 (5/123).	1 volume
124	23 novembre 1907 - 10 mars 1908 (5/124).	1 volume
125	10 mars 1908 - 22 juin 1908 (5/125).	1 volume
126	22 juin 1908 - 13 octobre 1908 (5/126).	1 volume
127	13 octobre 1908 - 3 février 1909 (5/127).	1 volume

128	3 février 1909 - 4 mai 1909 (5/128).	1 volume
129	4 mai 1909 - 23 juin 1909 (5/129).	1 volume
130	23 juillet 1909 - 23 novembre 1909 (5/130).	1 volume
131	23 novembre 1909 - 5 mars 1910 (5/131).	1 volume
132	5 mars 1910 - 14 juin 1910 (5/132).	1 volume
133	14 juin 1910 - 17 octobre 1910 (5/133).	1 volume
134	17 octobre 1910 - 10 février 1911 (5/134).	1 volume
135	11 février 1911 - 23 mai 1911 (5/135).	1 volume
136	23 mai 1911 - 14 septembre 1911 (5/136).	1 volume
137	14 septembre 1911 - 9 janvier 1912 (5/137).	1 volume
138	9 janvier 1912 - 14 avril 1912 (5/138).	1 volume
139	10 avril 1912 - 25 juillet 1912 (5/139).	1 volume
140	25 juillet 1912 - 8 novembre 1912 (5/140).	1 volume
141	8 novembre 1912 - 14 février 1913 (5/141).	1 volume
142	14 février 1913 - 9 juin 1913 (5/142).	1 volume
143	9 juin 1913 - 10 septembre 1913 (5/143).	1 volume
144	10 septembre 1913 - 19 décembre 1913 (5/144).	

		1 volume
145	20 décembre 1913 - 4 avril 1914 (5/145).	1 volume
146	4 avril 1914 - 9 juillet 1914 (5/146).	1 volume
147	9 juillet 1914 - 17 juin 1915 (5/147).	1 volume
148	17 juin 1915 - 24 février 1916 (5/148).	1 volume
149	25 février 1916 - 25 octobre 1916 (5/149).	1 volume
150	25 octobre 1916 - 7 juillet 1917 (5/150).	
151	7 juillet 1917 - 26 février 1918 (5/151).	1 volume
152	26 février 1918 - 7 septembre 1918 (5/152).	1 volume
132		1 volume
153	7 septembre 1918 - 14 février 1919 (5/153).	1 volume
154	15 février 1919 - 2 juin 1919 (5/154).	1 volume
155	3 juin 1919 - 9 avril 1919 (5/155).	1 volume
156	10 avril 1919 - 28 octobre 1919 (5/156).	1 volume
157	2 octobre 1919 - 9 janvier 1920 (5/157).	1 volume
158	28 octobre 1919 - 28 janvier 1920 (5/158).	
159	9 janvier 1920 - 9 avril 1920 (5/159).	1 volume
		1 volume
160	28 janvier 1920 - 15 avril 1920 (5/160).	1 volume

161	9 avril 1920 - 22 juin 1920 (5/161).	1 volume
162	15 avril 1920 - 20 juillet 1920 (5/162).	1 volume
163	23 juin 1920 - 22 septembre 1920 (5/163).	1 volume
164	20 juillet 1920 - 18 novembre 1920 (5/164).	1 volume
165	22 septembre 1920 - 3 janvier 1921 (5/165).	1 volume
166	19 novembre 1920 - 28 février 1921 (5/166).	1 volume
167	3 janvier 1920 - 7 avril 1921 (5/167).	1 volume
168	4 janvier 1921 - 13 juin 1921 (5/168).	1 volume
169	7 avril 1921 - 1er août 1921 (5/169).	1 volume
170	13 juin 1921 - 20 octobre 1921 (5/170).	1 volume
171	1er août 1921 - 8 novembre 1921 (5/171).	1 volume
	B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ	
1.70	172 - 213 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1865-1921.	ACTES
172	1er juillet 1865 - 19 août 1867 (6/1).	1 volume
173	20 août 1867 - 4 octobre 1869 (6/2).	1 volume
174	5 octobre 1869 - 14 août 1871 (6/3).	1 volume

175	14 août 1871 - 7 avril 1873 (6/4).	1 volume
176	7 avril 1873 - 19 décembre 1874 (6/5).	1 volume
177	19 décembre 1874 - 19 juin 1876 (6/6).	1 volume
178	20 juin 1876 - 4 septembre 1877 (6/7).	1 volume
179	4 septembre 1977 - 15 juin 1878 (6/8).	1 volume
180	15 juin 1878 - 5 mars 1879 (6/9).	1 volume
181	5 mars 1879 - 31 octobre 1879 (6/10).	1 volume
182	31 octobre 1879 - 8 juin 1880 (6/11).	1 volume
183	8 juin 1880 - 21 septembre 1881 (6/12).	1 volume
184	21 septembre 1881 - 1er mars 1883 (6/13).	1 volume
185	2 mars 1883 - 16 août 1884 (6/14).	1 volume
186	16 août 1884 - 21 février 1886 (6/15).	1 volume
187	22 février 1886 - 17 mars 1887 (6/16).	1 volume
188	17 mars 1887 - 3 septembre 1888 (6/17).	1 volume
189	3 septembre 1888 - 16 décembre 1889 (6/18).	
190	16 décembre 1889 - 20 août 1891 (6/19).	1 volume
191	20 août 1891 - 19 janvier 1893 (6/20).	1 volume

		1 volume
192	19 janvier 1893 - 16 août 1894 (6/21).	1 volume
193	17 août 1894 - 23 décembre 1895 (6/22).	1 volume
194	23 décembre 1895 - 23 avril 1897 (6/23).	1 volume
195	23 avril 1897 - 9 janvier 1899 (6/24).	1 volume
196	9 janvier 1899 - 2 juin 1900 (6/25).	1 volume
197	3 juin 1900 - 5 septembre 1901 (6/26).	1 volume
198	5 septembre 1901 - 15 septembre 1902 (6/27).	1 volume
199	16 septembre 1902 - 15 avril 1904 (6/28).	1 volume
200	16 avril 1904 - 22 juillet 1905 (6/29).	1 volume
201	23 juillet 1905 - 9 juillet 1906 (6/30).	1 volume
202	10 juillet 1906 - 19 novembre 1907 (6/31).	1 volume
203	20 novembre 1907 - 9 janvier 1909 (6/32).	1 volume
204	9 janvier 1909 - 16 février 1910 (6/33).	1 volume
205	17 février 1910 - 13 avril 1911 (6/34).	1 volume
206	13 avril 1911 - 5 août 1912 (6/35).	1 volume
207	5 août 1912 - 9 octobre 1913 (6/36).	1 volume

200	10 t- b 1012 - 26 f/c 1014 (6/27)	
208	10 octobre 1913 - 26 février 1914 (6/37).	1 volume
209	27 février 1914 - 6 mars 1914 (6/38).	1 volume
		1 Volume
210	6 mars 1914 - 2 novembre 1917 (6/39).	1 volume
211	3 novembre 1917 - 4 juillet 1919 (6/40).	1
		1 volume
212	4 juillet 1919 - 6 septembre 1920 (6/41).	1 volume
		1 Volume
213	6 septembre 1920 - 30 septembre 1921 (6/42).	1 volume
		± tolaine

II. SOMMIERS ET TABLES ALPHABÉTIQUES 214 Sommier des propriétés situées en France, en Hollande ou dans le Grand-Duché de Luxembourg et appartenant à des personnes domiciliées dans le ressort du bureau de Châtelet. 1892-1929. 1 volume 215 - 218 SOMMIER DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS IMMOBILIERS APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). 1865-1924. 215 1865-1890. 1 volume 216 1882-1901. 1 volume 217 1902-1913. 1 volume 218 1912-1924. 1 volume 219 Sommier des biens incorporels (série 33). 9 janvier 1860 - 29 août 1865. 1 volume 220 Sommier de compte ouvert des biens séquestrés (série 37). 1873-1975. 1 volume 221 Sommier de consistance des droits et produits au recouvrement desquels il est sursis (série 41). 1862-1972. 1 volume 222 - 227 RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS (SÉRIE 51). 1865-1913. 222 1865-1901 (1-518). 1 volume 223 1865-1907 (12-519). 1 volume 224 1865-1885 (1-547). 1 volume 225 1865-1903 (18-514). 1 volume

226	1880-1913 (5-181).	1 volume
227	1865-1909 (1-232).	1 volume
228	228 - 242 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 1870-1882. 1re série, A - Boucq.	52). 1 volume
229	1re série, Bour - Dan.	1 volume
230	1re série, Dao - Dos.	1 volume
231	1re série, Dot - Gerard.	1 volume
232	1re série, Gerard - Henry.	1 volume
233	1re série, Henry - Lefebvre.	1 volume
234	1re série, Lefebvre - Mathieux.	1 volume
235	1re série, Me - Pirauw.	1 volume
236	1re série, Piraux - Sef.	1 volume
237	1re série, Sef - Zoppi.	1 volume
238	2e série, A - Dan.	1 volume
239	2e série, Dao - Ger.	1 volume
240	2e série, Ger - Lefebvre.	1 volume

241	2e série, Lefebvre - Piraux.	1 volume
242	2e série, Piraux - W.	1 volume
242	243 - 245 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRIC (SÉRIE 65). 1884-1917.	COLE
243	21 mai 1884 - 30 juin 1893.	1 volume
244	1er juillet 1893 - 8 février 1906.	1 volume
245	8 février 1906 - 8 août 1917.	1 volume

	III. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION	
246	246 - 301 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1 1860.	860-1921. 1 volume
247	1861-1862.	1 volume
248	1863.	1 volume
249	1864.	1 volume
250	1865.	1 volume
251	1866.	1 volume
252	1867.	1 volume
253	1868.	1 volume
254	1869.	1 volume
255	1870.	1 volume
256	1871.	1 volume
257	1872.	1 volume
258	1873.	1 volume
259	1874.	1 volume
260	1875.	1 volume

261	1876.	1 volume
262	1877.	1 volume
263	4 janvier 1878 - 20 juin 1878.	1 volume
264	5 juillet 1878 - 31 décembre 1878.	1 volume
265	1879.	1 volume
266	1880.	1 volume
267	1881.	1 volume
268	1882.	1 volume
269	1883.	1 volume
270	1884.	1 volume
271	1885.	1 volume
272	1886.	1 volume
273	1887.	1 volume
274	1888.	
275	1889.	1 volume
276	1890.	1 volume
		1 volume

277	1891.	1 volume
278	1892.	1 volume
279	1893.	1 volume
280	1894.	1 volume
281	1895.	1 volume
282	1896.	1 volume
283	1897.	1 volume
284	1898.	1 volume
285	1899.	1 volume
286	1900.	1 volume
287	1901.	1 volume
288	1902.	1 volume
289	1903.	1 volume
290	1904.	1 volume
291	1905.	1 volume
292	1906.	1 volume
293	1907.	

		1 volume
294	1908.	1 volume
295	1909.	1 volume
296	1910.	1 volume
297	1911-1913.	1 volume
298	1914-1915.	1 volume
299	1916-1917.	1 volume
300	1918-1919.	1 volume
301	1920-1921.	1 volume